

# Politique Environnementale

## Modèle pour une institution financière

*[Date de création et mise à jour]*

### Table des matières

1.	Sigles et abréviation .....	2
2.	Contexte et justification .....	2
3.	Champ d'application .....	5
4.	Engagements de l'institution .....	6
5.	Normes, réglementations et initiatives .....	8
6.	Principes fondamentaux .....	10
7.	Objectifs de la politique environnementale sur les 5 prochaines années .....	10
8.	Gouvernance et acteurs de la mise en œuvre .....	13
9.	Mise en œuvre opérationnelle .....	16
A.	Formations / Sensibilisation .....	16
B.	Catégorisation et gestion des risques environnementaux .....	17
C.	Développement de produits verts .....	18
D.	Recherche de partenaires techniques .....	19
E.	Mobilisation de ressources financières .....	20
10.	Suivi et évaluation de la mise en œuvre de la politique environnementale .....	21
11.	Mise à jour et révision .....	22
12.	Conclusion .....	22
13.	Acte d'adoption et de mise en vigueur .....	23
14.	Annexes et documents types associés .....	24
Annexe A :	Modèle de liste d'exclusion environnementale .....	24
Annexe B :	Modèle d'évaluation et de gestion des risques environnementaux .....	24
Annexe C :	Modèle de plan de mise en œuvre de la politique environnementale .....	24
Annexe D :	Modèle de tableau de suivi des indicateurs environnementaux .....	24
Annexe E :	Modèle de fiche de suivi des plans d'action environnementaux des clients ..	24

## 1. Sigles et abréviation

**AG** : Assemblée Générale

**ESG** : Environnement, Social et Gouvernance

**GPSE** : Gestion de la Performance Sociale & Environnementale

**GPE** : Gestion de la Performance Environnementale

**IE** : Indicateur de mesure de l'Objectif Environnemental

**IF** : Institution Financière

**OE** : Objectif Environnemental

**RE** : Référent Environnemental

**SFI** : Société Financière Internationale

**SIG** : Système d'Information et de Gestion

**SPTF** : Social Performance Task Force

**NUGPSE** : Normes Universelles de Gestion de la Performance Sociale et Environnementale

**ODD** : Objectifs du Développement Durable

**CA** : Conseil d'Administration

## 2. Contexte et justification

### Contexte changement climatique général

Le [rapport du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat \(GIEC\) publié en 2021](#) rappelle la réalité des changements climatiques actuels et à venir ainsi que la responsabilité des activités humaines dans ces changements. La crise écologique (perte de biodiversité, pollution, changements climatiques) risque d'augmenter la pauvreté dans le monde : 100 millions de personnes additionnelles deviendraient pauvres d'ici 2030.

#### **Exemple de contexte avec l'impact du changement climatique en Afrique de l'Ouest :**

*Selon le GIEC, la température moyenne en Afrique de l'Ouest pourrait augmenter de 3°C à 6°C à la fin du 21ème siècle par rapport aux normales du 20ème siècle. Les zones sahéliennes et tropicales sont identifiées comme des « points chauds » où des changements climatiques sans précédent sont attendus plus tôt que dans d'autres régions de la planète. Les vagues de chaleur seront plus fréquentes, affectant la santé des humains et les cultures. Les projections publiées par le GIEC indiquent également pour l'Afrique de l'Ouest des saisons des pluies plus tardives, et la probabilité d'épisodes pluviaux extrêmes plus fréquents. Fortes chaleurs, sécheresses, pluies intenses, inondations : pour le GIEC, ces changements climatiques vont inexorablement mener à une réduction de la productivité agricole dans la région (pertes de récolte, diminution des rendements), pesant sur la sécurité alimentaire des habitants.*

En adoptant l'Agenda 2030 avec ses [17 Objectifs de Développement Durable](#) et l'[Accord de Paris sur le changement climatique](#), les États membres des Nations Unies ont créé un cadre mondial pour l'action nationale et la coopération mondiale en matière de

développement durable afin de préserver le système climatique dans l'intérêt des générations présentes et futures.

Au niveau international, plusieurs normes sont émises dont les [Normes Universelles de Gestion de la Performance Sociale et Environnementale](#) (Les Normes Universelles) pour accompagner les Institutions Financières à aligner les pratiques de gestion sur les exigences de protection de l'environnement.

### Contexte changement climatique national

**Exemple de contexte avec l'impact du changement climatique au Bénin :** Le Bénin est 159<sup>ème</sup> position de l'indice ND-GAIN (2022) qui mesure le niveau de vulnérabilité et de préparation d'un pays face au changement climatique. Il est le 170<sup>ème</sup> pays en fonction de leur vulnérabilité au changement climatique et le 135<sup>ème</sup> pays suivant leur niveau de préparation à faire face aux conséquences du changement climatique. Ces différents rangs sont dû à la grande vulnérabilité de son agriculture face au changement climatique (très exposée par sa géographie, très sensible par ses pratiques), et à des conditions limitant sa capacité à se préparer. Mais aussi à d'autres enjeux environnementaux que sont la déforestation, la pollution de l'air, de l'eau, du sol etc. De même, les corpus juridiques du Bénin s'est enrichi de nouvelles réglementations qui exigent que les entreprises se conforment à ces exigences. Ainsi, la prise en compte des préoccupations environnementales devient une exigence de conformité.

**Exemple illustré dans l'article #1 – le témoignage d'Assilassimé Solidarité, au Togo :** Quand on parle d'enjeux écologiques, le premier qui vient en tête, c'est celui des émissions de gaz à effet de serre et de leurs répercussions sur le climat. Le Togo est toutefois un pays très faiblement émetteur de gaz à effet de serre [un Togolais émet en moyenne moins d'1 tonne d'équivalent CO<sub>2</sub> par an, soit 17 fois moins qu'un Américain et 8 fois moins qu'un Européen]. L'enjeu majeur pour le Togo et pour nos bénéficiaires n'est donc pas tant de limiter les émissions CO<sub>2</sub>, que de se préparer aux conséquences liées au changement climatique. Nous savons déjà que le Togo sera de plus en plus fortement impacté par le changement climatique. Les fortes chaleurs, les sécheresses, les pluies intenses et les inondations seront plus fréquentes. Ces changements climatiques vont inexorablement impacter la productivité agricole dans la région (avec des pertes de récolte, une diminution des rendements) et peser sur la sécurité alimentaire des habitants.

<https://spi-online.org/actualite/la-gestion-de-la-performance-environnementale-en-pratique-1>

### Contexte changement climatique pour l'institution financière

*[Nom de l'institution]* reconnaît l'importance de protéger l'environnement et de contribuer à la lutte contre le changement climatique. En tant qu'acteur de la finance inclusive, nous avons un rôle à jouer pour soutenir nos clients, notamment les micro-entrepreneurs et petits producteurs, dans l'adoption de pratiques durables et résilientes.

**Exemple illustré dans l'article #3 – le témoignage d'ENDA Tamweel, en Tunisie :**

*Dans les zones rurales, nous faisons face à des enjeux importants autour de l'agriculture. La production agricole tunisienne est largement consommatrice en ressources naturelles, avec notamment des techniques d'irrigation qui induisent de forts gaspillages d'eau et une utilisation des pesticides présentant un risque de pollution des sols et des nappes phréatiques. Avec le changement climatique, les épisodes de sécheresse sont plus fréquents et importants, renforçant la pression sur les ressources hydriques et entraînant parfois des pénuries. Du fait des aléas climatiques, les rendements agricoles sont de plus en plus variables, alors que les besoins augmentent. A ces enjeux écologiques, s'est ajoutée la crise ukrainienne, qui a encore plus souligné le besoin de renforcer la sécurité alimentaire de notre pays et de nos clients.*

<https://spi-online.org/actualite/la-gestion-de-la-performance-environnementale-en-pratique-3>

**Exemple illustré dans l'article #5 – le témoignage d'ESAF, en Inde :**

*Le changement climatique crée beaucoup de ravages, beaucoup d'incertitude pour nos clients. On perçoit beaucoup d'inquiétudes de leur part, notamment pour les clients dépendant de la nature pour vivre : agriculteurs, pêcheurs, etc. Beaucoup de jeunes n'ont plus confiance dans les activités agricoles car il y a trop d'aléas climatiques. Beaucoup partent s'installer en ville mais n'y trouvent pas d'emploi. En plus du changement climatique, nous sommes aussi confrontés à des problèmes de pollution dans les communautés où nous travaillons. Dans la ville de Delhi, la pollution de l'air est élevée. La pollution de l'eau est également un problème, car de nombreuses sources d'eau sont maintenant contaminées et impropres à la consommation humaine. Les gens doivent creuser des puits plus profonds, ce qui affecte la qualité des nappes phréatiques.*

<https://spi-online.org/actualite/la-gestion-de-la-performance-environnementale-en-pratique-5>

*[Reconnaissance de son impact négatif direct et indirect]*

*[Nom de l'institution]* reconnaît aussi être acteur de changements climatiques par ses émissions de gaz à effet de serre, liés à sa consommation énergétique, transports, etc.

*[citer les postes clés]* et à travers les financements accordés aux activités nuisibles à l'environnement. De même, certaines activités et pratiques des clients de *[Nom de l'institution]* contribuent à la dégradation de l'environnement à travers la pollution de l'air, du sol et l'eau. Il s'agit surtout :

- Des activités agricoles qui requièrent un recours aux engrais chimiques,
- Des activités artisanales qui produisent des déchets ou des fumées toxiques.
- *[Lister ici les activités majeures financées par l'institution qui impactent négativement l'environnement – voir les fiches SFI]*

*[Description des risques environnementaux perçus et subis par l'institution et ses clients]*

Considérée pendant longtemps comme une vision pessimiste de l'avenir, les préoccupations environnementales apparaissent de plus en plus dans le quotidien de notre population cible par les conséquences négatives sur leurs activités. Si les micro-entrepreneurs ne constituent pas de gros pollueurs, ils en subissent durement les conséquences et perpétuent également des pratiques qui dégradent davantage leur situation et notamment, leur capacité à faire face à leurs besoins fondamentaux :

- Pertes de récoltes liées aux sécheresses
- Pertes de stock liées aux inondations

- *[Lister des exemples de conséquences négatives rencontrées par les clients de l'organisation]*

*[Justification de la politique environnementale]*

*[Nom de l'institution]* est donc consciente du fait que les effets du changement climatique constituent des contraintes pour la réalisation de sa mission qui est l'amélioration des conditions de vie de ses clients à travers une offre de services financiers et non financiers.

*[Nom de l'institution]* a ainsi décidé de se doter d'une politique environnementale pour :

- Intégrer les enjeux environnementaux dans ses activités, en engageant sa direction.
- Réduire son empreinte écologique directe et indirecte de ses opérations.
- Promouvoir une économie locale plus verte, résiliente et inclusive.
- Contribuer activement au développement durable local, notamment en protégeant ses clients contre les dérèglements climatiques et les menaces environnementales.

Cette démarche permettra de répondre aux attentes des partenaires techniques et financiers, de réduire les risques environnementaux et de renforcer la confiance des parties prenantes. Elle définit les engagements, les responsabilités et les mécanismes nécessaires pour aligner les pratiques commerciales et sociales de l'institution sur les principes du développement durable. Elle vise ainsi à renforcer la confiance de ses parties prenantes et à contribuer au progrès socio-économique du *[pays]*.

En adoptant cette politique, *[Nom de l'institution]* s'aligne sur les Normes Universelles de Gestion de la Performance Sociale et Environnementale (Normes Universelles), notamment sa dimension environnementale et par conséquent sur les Objectifs de Développement Durable (ODD), l'Accord de Paris, les Standards de Performance de la SFI et les bonnes pratiques de la finance responsable.

### 3. Champ d'application

La présente politique environnementale est appliquée à tous les domaines suivants :

1. **Opérations internes** : Toutes les activités de l'institution, y compris celles des directions techniques et régionales, des acteurs du Conseil d'Administration et de la Direction, des agences et points de service, des systèmes informatiques, ainsi que les déplacements professionnels et les interventions sur le terrain.
2. **Clients et projets financés** : Tous les projets et entreprises soutenus par *[Nom de l'institution]*, notamment dans les secteurs agricole, commercial et de services.
3. **Partenaires et fournisseurs** : Toutes les entités collaborant avec *[Nom de l'institution]* dans le cadre de ses activités commerciales.

Le Conseil d'Administration et la Direction Exécutive de *[Nom de l'institution]* devront s'assurer que les procédures, les processus et les outils pour la mise en œuvre de la présente politique environnementale sont présentes dans tous les domaines de gestion, sont connus et maîtrisés par les acteurs en fonction de leur poste et responsabilités.

## 4. Engagements de l'institution

La présente politique environnementale affirme l'engagement de tous les acteurs de *[Nom de l'institution]*, du Conseil d'Administration (CA) aux Points de Service, des Dirigeants, Cadres Supérieurs aux Agents opérationnels à intégrer les enjeux environnementaux dans leurs décisions et pratiques opérationnelles. Elle s'engage à en faire un document de référence dans l'établissement et la gestion des relations avec ses partenaires.

*[Nom de l'institution]*, ses Dirigeants, et son Personnel, conscients des conséquences du changement climatique et de la détérioration de l'environnement sur ses activités et celles de ses clients, s'engagent à gérer ses risques environnementaux et à accompagner ses clients à gérer les leurs. *[Nom de l'institution]* nourrit l'ambition d'être une institution de référence en matière d'adoption des meilleures pratiques d'atténuation des risques environnementaux dans son fonctionnement, dans ses opérations et les activités de ses clients.

*[Nom de l'institution]* et ses Dirigeants s'engagent à mettre en place un ensemble de procédures systématiques et cohérentes nécessaires à la mise en place des dispositions de la politique environnementale.

De manière plus spécifique, les engagements de *[Nom de l'institution]* en matière environnementale sont pris à deux niveaux : au niveau interne et au niveau externe.

### Engagements internes – gestion des impacts directs de l'institution

- **Respect des réglementations nationales et internationales :** *[Nom de l'institution]* s'engage à ce que les locaux abritant sa direction et ses agences se conforment aux lois et réglementations nationales et internationales en matière de protection de l'environnement dans son fonctionnement et dans ses opérations.
- **Gouvernance environnementale :** *[Nom de l'institution]* s'engage à créer un comité spécial, composé de membres élus et de personnel technique, dédié à la gestion de sa performance sociale et environnementale. L'institution s'engage également à désigner un Référent Environnemental (ou Responsable Performance Environnementale) et à inscrire systématiquement au moins un point relatif aux questions environnementales à l'ordre du jour d'au moins un Conseil d'Administration par an.
- **Réduction des empreintes écologiques :** *[Nom de l'institution]* s'engage à diminuer les effets négatifs de ses opérations et activités sur l'environnement à travers la réalisation continue d'économie dans sa consommation d'énergie (efficacité énergétique, énergie solaire), de sa gestion responsable de l'eau, de la mise en place d'une mobilité durable (véhicules sobres, covoiturage, optimisation ou limitation des déplacements) et de réduire et recycler papiers, plastiques et déchets de ses bureaux et agences. *[Nom de l'institution]* s'engage à suivre régulièrement son empreinte carbone institutionnelle (scope 1 et 2, si possible scope 3), en lien avec ses partenaires investisseurs ou partenaires d'assistance technique, pour valider son approche et reporter ses résultats.
- **Intégration des enjeux environnementaux :** *[Nom de l'institution]* s'engage à prendre en compte dans toutes ses procédures opérationnelles de crédit, d'épargne, de gestion des ressources humaines les questions environnementales en élaborant les processus et les outils appropriés.

- **Renforcement des capacités :** *[Nom de l'institution]* s'engage à assurer la formation et le renforcement des capacités de ses dirigeants et de son personnel à tous les niveaux sur les enjeux environnementaux, la définition et la mise en œuvre de leurs responsabilités en la matière.

### Engagements externes – gestions des impacts de ses clients

- **Financement respectueux de l'environnement :** *[Nom de l'institution]* s'engage à financer des activités alignées avec la transition énergétique, l'utilisation des énergies renouvelables et la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), etc., et s'engage à refuser ou accompagner de mesures d'atténuation tout financement d'activités ayant un impact négatif sur l'environnement et la biodiversité. *Voir Annexe A. Modèle de liste d'exclusion environnementale ;*
- **Préservation des Écosystèmes Locaux :** *[Nom de l'institution]* s'engage à prendre en compte les impacts sur la biodiversité et les ressources naturelles dans la sélection des projets financés (par exemple, soutenir des projets de reforestation dans les zones dégradées).
- **Offre de services financiers verts :** *[Nom de l'institution]* s'engage à définir une offre de services financiers pour permettre à ses clients d'accéder à la technologie verte, d'améliorer leur adaptation et leur résilience aux conséquences du changement climatique (services pour un accès à l'énergie solaire, agriculture durable, efficacité énergétique, gestion des déchets *[lister ici les points clés sur lesquels l'institution va accompagner ses clients]*) ;
- **Renforcement des capacités des clients et de leur communauté :** *[Nom de l'institution]* s'engage à développer des services non financiers en termes d'information, de sensibilisation et de renforcement des capacités des clients et de leurs communautés afin d'améliorer leur résilience face aux chocs environnementaux (services d'alertes précoces en cas d'intempéries, formations agroécologiques, *[lister les exemples d'accompagnement prévus par l'institution]*) ;
- **Partenariats :** *[Nom de l'institution]* s'engage à travailler en partenariat avec d'autres acteurs du secteur financier, des fournisseurs de technologies vertes, des ONG, des institutions gouvernementales et des organisations internationales pour promouvoir une offre de services financiers et non financiers respectueuse de l'environnement et protégeant ses clients.
- **Suivi post-financement :** *[Nom de l'institution]* s'engage à suivre de manière régulière et rigoureuse les activités et les projets financés pour s'assurer qu'ils respectent les critères environnementaux tout au long de leur cycle de vie.
- **Transparence et traçabilité des décisions :** *[Nom de l'institution]* s'engage à garantir la transparence de sa gestion de la performance environnementale. A cet effet, elle publiera régulièrement des rapports détaillant les progrès réalisés dans la mise en œuvre de sa politique, les impacts des activités et des projets financés, ainsi que les actions correctives en cas de non-conformité. L'institution veillera également à documenter et à communiquer de manière claire les décisions prises, notamment en matière d'octroi de prêt et de sélection des activités ou des projets, afin d'assurer la traçabilité et la compréhension de ses choix par les parties prenantes.
- **Évaluation Environnementale Rigoureuse :** *[Nom de l'institution]* s'engage à adopter un ensemble complet d'exigences de performance spécifiques que son personnel, ses prestataires et ses clients doivent respecter et qui couvrent des aspects essentiels liés aux problèmes environnementaux et à leur impact.



## 5. Normes, réglementations et initiatives

### Conventions et déclarations internationales

*[Nom de l'institution]* adopte et respecte les valeurs et les principes inscrits dans les conventions et déclarations internationales suivantes :

*[Lister les conventions majeures sur lesquelles l'organisation veut s'appuyer]*

#### **Liste des conventions et déclarations internationales majeures**

*La Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique qui s'attache à préserver le système climatique dans l'intérêt des générations présentes et futures.*  
[https://unfccc.int/files/cooperation\\_and\\_support/cooperation\\_with\\_international\\_organizations/application/pdf/convfr.pdf](https://unfccc.int/files/cooperation_and_support/cooperation_with_international_organizations/application/pdf/convfr.pdf)

*L'Accord de Paris sur le climat, dont objectif primordial est de maintenir « l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en dessous de 2°C au-dessus des niveaux préindustriels » et de poursuivre les efforts « pour limiter l'augmentation de la température à 1,5°C au-dessus des niveaux préindustriels.*

EN : <https://unfccc.int/process-and-meetings/the-paris-agreement>

FR : <https://unfccc.int/fr/a-propos-des-ndcs/l-accord-de-paris>

*La Convention sur la diversité biologique (CDB) et le cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, qui définissent un plan ambitieux visant à mettre en œuvre une action de grande envergure pour transformer la relation de nos sociétés avec la biodiversité d'ici à 2030, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à ses objectifs de développement durable, et faire en sorte que, d'ici à 2050, la vision commune de vivre en harmonie avec la nature soit réalisée.*

<https://www.cbd.int/portals/action-agenda/>

<https://www.cbd.int/article/cop15-final-text-kunming-montreal-gbf-221222>

EN : <https://www.cbd.int/doc/c/e6d3/cd1d/daf663719a03902a9b116c34/cop-15-l-25-en.pdf>

FR : <https://www.cbd.int/doc/c/0bde/b7c0/00c058bbfd77574515f170bd/cop-15-l-25-fr.pdf>

*La Convention de Rotterdam sur les pesticides et produits dangereux, qui vise à protéger la santé des personnes et l'environnement en régulant le commerce international de produits chimiques et pesticides dangereux.*

EN : <https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/27561/Rotterdam.pdf>

FR : <http://pic.int/portals/5/download.aspx?d=unep-fao-rc-convtext-2015.french.pdf>

*Les Objectifs de développement durable des Nations unies (ODD), un cadre regroupant 17 objectifs interconnectés à atteindre d'ici 2030 pour répondre aux défis mondiaux comme la lutte contre la pauvreté, la lutte contre les inégalités, la lutte contre le changement climatique ou contre la dégradation de l'environnement, et pour construire un avenir meilleur et plus durable pour tous.*

<https://sdgs.un.org/goals>

### Principes directeurs

*[Nom de l'institution]* reconnaît la valeur des normes, initiatives et bonnes pratiques suivantes, qu'elle utilise comme principes directeurs :



- Les Normes de performance de la Société Financière Internationale (SFI)<sup>1</sup>, qui définissent un cadre permettant de gérer les risques environnementaux et sociaux liés aux activités des entreprises.
- Les Normes de Gestion de la Performance Sociale et Environnementale (GPSE)<sup>2</sup> de CERISE+SPTF.

## La réglementation nationale

### **Exemple de réglementation environnementale au Bénin :**

- *Loi n° 2018-18 du 6 août 2018 concernant les changements climatiques en République du Bénin*
- *Loi n° 2021 - 04 du 08 juillet 2021 portant protection et règles relatives au commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction en République du Bénin*
- *Décret n° 2022 - 390 du 13 juillet 2022 portant organisation des procédures de l'évaluation environnementale et sociale en République du Bénin*
- *Loi n°93-009 du 2 juillet 1993 portant régime des forêts*

### **Exemple de mapping entre les lois et les Normes Universelles de GPSE**

<b>Indicateur</b> <b>7.B.1.4</b> <b>USSEPM</b>	<i>L'institution évite, minimise et/ou compense les impacts négatifs de ses activités internes sur l'environnement liés à :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sa consommation d'énergie</li> <li>- Sa consommation d'eau</li> <li>- Sa consommation de papier</li> <li>- Les transports et consommation de carburant</li> <li>- Sa production de déchets</li> <li>- Les émissions de gaz à effet de serre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Décret N° 2003-332 du 27 Août 2003 portant gestion des déchets solides en République du Bénin</i></li> </ul>
<b>7.B.2.2</b>	<i>L'institution identifie les impacts négatifs des clients sur l'environnement, liés aux éléments suivants :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Émission de gaz à effet de serre</li> <li>- Pollution de l'air, de l'eau ou du sol, y compris l'utilisation et le stockage inapproprié de produits chimiques dangereux</li> <li>- Déforestation, dégradation des terres, perte de biodiversité, faune et flore/zones protégées, en particulier en lien avec les zones sensibles à la biodiversité</li> <li>- Production et gestion des déchets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>loi N°2022-36 du 10 juillet 2023 portant gestion des produits chimiques et de leurs déchets en république du Bénin</i></li> <li>• <i>LOI N° 98-030 DU 12 FEVRIER 1999 portant loi sur l'environnement en République du Bénin</i></li> <li>• <i>Décret N° 2003-332 du 27 Août 2003 portant gestion des déchets solides en République du Bénin</i></li> </ul>

<sup>1</sup> <https://www.ifc.org/content/dam/ifc/doc/2000/2007-ifc-performance-standards-guidance-note-fr.pdf>

<sup>2</sup> <https://cerise-sptf.org/fr/universal-standards/>

## 6. Principes fondamentaux

*[Nom de l'institution]*, conformément à sa mission, veut accompagner ses clients qui sont pour la plupart des micros et petites entreprises et des personnes défavorisées à améliorer leurs conditions de vie à travers l'offre de services financiers et non financiers de qualité. La mise en œuvre de la présente politique environnementale s'alignera sur les principes essentiels ci-après :

- **Conformité** : Respecter les lois et réglementations environnementales nationales et internationales. Aligner les stratégies et opérations aux initiatives, conventions, normes et réglementations visant la protection de l'environnement.
- **Précaution** : Eviter toute activité qui présente un risque environnemental majeur.
- **Prévention** : Identifier et réduire les impacts environnementaux avant qu'ils ne surviennent en finançant de manière soutenue les activités contribuant à réduire la vulnérabilité des clients aux risques environnementaux et à réduire leur empreinte écologique.
- **Transparence** : Communiquer régulièrement sur les engagements et résultats environnementaux aussi bien en interne qu'en externe.
- **Formation** : Former et renforcer les capacités des employés, clients et partenaires aux risques environnementaux, mais également aux solutions et opportunités environnementaux.
- **Inclusion** : Intégrer les femmes, les jeunes et les populations vulnérables dans la stratégie environnementale.
- **Amélioration continue** : Adapter régulièrement les pratiques et politiques.

## 7. Objectifs de la politique environnementale sur les 5 prochaines années

L'élaboration de la politique environnementale de *[Nom de l'institution]* pour les cinq prochaines années vise à aligner ses pratiques de gestion sur les exigences nationales et internationales en matière de protection de l'environnement afin d'être une institution modèle en matière d'intégration des enjeux environnementaux dans ses stratégies, ses opérations, ses offres de produits et services avec des responsabilités claires pour tous les acteurs et à tous les niveaux de l'institution.

### Exemple de tableau d'objectifs

<b>Type d'objectif environnemental</b>	<b>Objectif environnemental</b>	<b>Indicateur associé pour le suivi</b>	<b>Activités à réaliser (voir détail dans 9. Mise en Œuvre)</b>
<b>1-Réduction des impacts négatifs des pratiques interne sur l'environnement</b>	<b>OE1 :</b> Réduire de 20% la consommation d'énergie électrique de la Direction Générale et des agences de [Nom de l'institution] d'ici 5 ans.	<b>IE1 :</b> Pourcentage de réduction atteint chaque année par rapport à la consommation de référence (année 1)	Mise en place d'un système de gestion des énergies
	<b>OE2 :</b> Organiser chaque année au moins une formation pour le personnel sur des thématiques variées liées à la protection de l'environnement.	<b>IE2.1 :</b> Nombre de formations organisées chaque année sur la protection de l'environnement <b>IE2.2 :</b> Taux de participation des employés aux formations organisées	Formation et développement de compétences
<b>2-Réduction des impacts négatifs des activités clients sur l'environnement</b>	<b>OE9 :</b> Former 1000 clients d'ici 5 ans à l'utilisation de technologies respectueuses de l'environnement pour leurs activités commerciales, comme les emballages biodégradables ou les équipements économes en énergie.	<b>IE9.1 :</b> Nombre de clients formés. <b>IE9.2 :</b> Nombre de sessions de formation réalisées	Formation et développement de compétences
	<b>OE1 :</b> Accompagner 300 clients d'ici 5 ans, dans la construction ou la réhabilitation de latrines respectant les normes environnementales, afin de réduire les impacts négatifs de leurs activités sur l'environnement et de promouvoir l'hygiène.	<b>IE11 :</b> Nombre de clients ayant construit ou réhabilité des latrines respectant les normes environnementales.	Financement accès produits sanitaires

<b>3-Adaptation des clients aux changements climatiques</b>	<b>OE12</b> : Protéger les clients contre les risques environnementaux en identifiant les risques liés à leurs activités	<b>IE12</b> : % des dossiers de crédits ayant fait l'objet d'une évaluation des risques environnementaux conformément à la politique environnementale.	Mise en place d'une évaluation des risques environnementaux par client
	<b>OE16</b> : Sensibiliser 1000 clients d'ici 5 ans aux impacts du changement climatique sur leur activité et aux opportunités qu'offrent les pratiques écoresponsables pour s'adapter aux risques du changement climatique, et rester compétitifs.	<b>IE16.1</b> : Nombre total de membres et clients sensibilisés <b>IE16.2</b> : Nombre d'ateliers ou campagnes organisées	Formation et développement de compétences
<b>4-Assurer l'alignement de [Nom de l'institution] sur les exigences des NUGPSE et des lois internationales et nationales en matière de protection de l'environnement</b>	<b>OE18</b> : Évaluer l'évolution de sa Performance Environnementale tous les deux ans	<b>IE18</b> : Evolution en point de pourcentage du score de la Performance Environnementale	Evaluation de la Gestion de la Performance Environnementale
	<b>OE19</b> : Atteindre un niveau de conformité d'au moins 35% aux exigences des Normes Universelles en matière de Gestion de Performance Environnementale la première année, puis au moins 60% au bout de 5 ans (Baseline = 35%)	<b>IE19</b> : Score obtenu à l'évaluation SPI5 sur la Dimension 7 (ou sur l'outil Focus Green)	Evaluation de la Gestion de la Performance Environnementale

Voir Annexe D. Modèle de tableau de suivi des indicateurs environnementaux pour avoir un aperçu plus complet d'autres objectifs spécifiques environnementaux

## 8. Gouvernance et acteurs de la mise en œuvre

Les principaux acteurs de mise en œuvre de la politique environnementale sont :

- Le Conseil d'Administration
- La Direction Exécutive
- Le Référent Environnemental
- Les Chefs d'Agence et de Points de Service
- Le Personnel Opérationnel.

**Le Conseil d'Administration** de *[Nom de l'institution]* joue un rôle clé dans la gestion de la performance environnementale et des risques associés, en orientant les stratégies et en prenant des décisions pour assurer la conformité et l'intégration des principes environnementaux dans les opérations de l'institution.

Les rôles du Conseil d'Administration dans ce domaine sont les suivants :

- À travers son Référent Environnemental, s'assure que tous les procédures, processus et outils nécessaires à la mise en œuvre de la politique environnementale sont présents au niveau de la Direction Exécutive.
- Approuve la stratégie environnementale de *[Nom de l'institution]*, y compris les objectifs et les priorités en matière de gestion des risques environnementaux.
- Veille à ce que les risques environnementaux soient correctement identifiés, évalués et gérés dans le cadre des opérations de l'institution, notamment dans les dossiers de crédit et les pratiques à développer en interne.
- Veille à ce que toutes les décisions du CA soient passées aux exigences de la politique environnementale.
- S'assure que les comptes-rendus et rapports de la Direction Exécutive mentionnent systématiquement les réalisations environnementales suivant le format du tableau de suivi des indicateurs environnementaux élaboré et adopté par le CA.
- S'assure que les fiches d'évaluation et de sélection des dossiers de crédit intègrent les critères environnementaux.
- Encourage les initiatives de sensibilisation et de formation pour le personnel et les membres sur les enjeux environnementaux et les bonnes pratiques.
- S'assure à travers son Référent Environnemental que le plan annuel d'activité et de budget de *[Nom de l'institution]* intègre le plan d'action environnementale suivant les prévisions d'activités de la politique environnementale.
- Veille à la conformité aux Normes Environnementales et aux réglementations nationales et internationales pertinentes notamment, celles de CERISE+SPTF et de la Société Financière Internationale.

**La Direction Exécutive** de *[Nom de l'institution]* est responsable de l'intégration des critères environnementaux dans les opérations et les pratiques de l'institution, ainsi que de la gestion des risques environnementaux.

Ses rôles dans la gestion de la performance environnementale et des risques associés sont les suivants :

- S'assure que le Référent Environnemental dispose de l'autorité et des compétences nécessaires pour conduire la mise en œuvre de la présente politique environnementale sous sa supervision.

- Prend une note de service qui précise le cadre des relations du Référent Environnemental avec les responsables de services, des Agences et Points de Service dans le cadre de la mise en œuvre de la présente politique environnementale.
- S'assure de la prise en compte des actions de mise en œuvre de la stratégie environnementale de *[Nom de l'institution]* dans son plan annuel de travail et de budget.
- Intègre les critères environnementaux dans les outils d'analyse des dossiers de crédit et prend en compte leur évaluation lors de la validation de ces dossiers.
- S'assure que les procédures de prêts déterminent la catégorisation et le décaissement des dossiers de crédit en fonction des risques environnementaux. Les ressources financières disponibles doivent être attribuées en priorité aux dossiers présentant des risques environnementaux faibles avant ceux présentant des risques plus élevés.
- S'assure de la diffusion de la politique auprès de tout le personnel et sur leurs rôles et responsabilités dans sa mise en œuvre.
- Met à jour chaque année la cartographie des risques environnementaux et prend les mesures d'atténuation nécessaires.
- S'assure de la révision de toutes les politiques et procédures de *[Nom de l'institution]* pour l'intégration des exigences de la politique environnementale.
- Produit périodiquement un rapport permettant de suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie environnementale.
- Avec l'appui du Référent Environnemental, produit à l'endroit du CA les rapports et comptes-rendus sur la mise en œuvre de la politique et de la stratégie environnementale suivant les formats et fréquences adoptés par le CA.
- Présente au Conseil d'Administration un rapport annuel sur les données et informations concernant les indicateurs de suivi des objectifs environnementaux.
- Met en application les normes environnementales et les réglementations nationales et internationales pertinentes, notamment celles de CERISE+SPTF et de la Société Financière Internationale.
- Intègre les préoccupations environnementales dans toutes les politiques et procédures relatives au fonctionnement de *[Nom de l'institution]*.
- S'assure que le personnel ainsi que les clients sont sensibilisés et formés aux enjeux environnementaux et aux bonnes pratiques environnementales.

**Le Référent Environnemental** de *[Nom de l'institution]* a diverses responsabilités pour appliquer la politique environnementale :

- Assure la supervision de la mise en œuvre de la stratégie environnementale à tous les niveaux de *[Nom de l'institution]*.
- Appuie et conseille la Direction Exécutive à assumer pleinement ses responsabilités en matière de Gestion de la Performance Environnementale.
- Forme périodiquement les élus du Conseil d'Administration et le personnel sur la politique environnementale de *[Nom de l'institution]*. Il peut bénéficier de l'appui d'experts en la matière.
- Veille à ce que le plan stratégique ou le plan d'affaires de *[Nom de l'institution]* intègre sa politique environnementale.
- Veille à ce que les budgets annuels de *[Nom de l'institution]* intègrent les activités de GPE.

- Formule régulièrement des propositions d'amélioration de la mise en œuvre de la stratégie environnementale auprès de la Direction Exécutive.
- Oriente le CA dans la formulation des recommandations et avis relatifs aux questions environnementales.
- Produit et présente périodiquement un rapport sur le niveau d'atteinte des objectifs environnementaux suivant les indicateurs environnementaux retenus.
- Coordonne l'exécution des activités liées à la GPE au sein de *[Nom de l'institution]*. A cet effet, un plan de travail annuel est à proposer à la Direction Exécutive à chaque début d'année.
- Suit la mise en œuvre des recommandations issues des missions d'évaluation de la performance environnementale de *[Nom de l'institution]* (Audit environnemental Focus Green, Green Index 3.0, ISO 14001, etc.) et fait périodiquement un point à la Direction Exécutive.
- Assure la liaison avec les parties internes ou tierces, susceptibles de prendre part à une mission d'évaluation de la performance environnementale de *[Nom de l'institution]*.
- Veille à ce que les objectifs de performance fixés au personnel, intègrent les objectifs environnementaux de *[Nom de l'institution]* ainsi que les indicateurs retenus.
- Surveille la pertinence, la qualité et l'adéquation des données générées par le SIG sur les indicateurs retenus.
- Fait au moins une fois par an, une auto-évaluation avec l'outil Focus Green sur SPI Online et produit un rapport sur la mise en œuvre des Normes Universelles en termes de Gestion de la Performance Environnementale.

**Les Chefs d'Agences et de Points de Services** de *[Nom de l'institution]* ont diverses responsabilités pour appliquer la politique environnementale :

- Sont responsables de la mise en œuvre effective de la politique environnementale sur leurs Agences et Points de Service.
- Veillent à l'application effective de ses dispositions par le personnel opérationnel dans tous les processus et procédures qu'il doit mettre en œuvre.
- Rendent compte de leurs réalisations environnementales suivant la fréquence et les formats de rapports définis par la Direction Exécutive.

**Le Personnel Opérationnel** (agent de crédit, support) de *[Nom de l'institution]* a diverses responsabilités pour appliquer la politique environnementale :

- Participe activement à toute action de mise en œuvre de la politique environnementale.
- Sensibilise les clients sur les enjeux environnementaux et les moyens pour faire face aux risques et les intégrer dans leurs activités.
- Évalue les risques environnementaux des clients en s'appuyant sur des outils définis dans la politique environnementale pour catégoriser les risques environnementaux.
- Suit la conformité aux normes environnementales pour identifier les risques potentiels liés aux activités des clients.
- Informe les clients sur les politiques de l'institution.
- Participe aux formations environnementales.



## 9. Mise en œuvre opérationnelle

### A. Formations / Sensibilisation

*[Nom de l'institution]* s'engage à fournir en interne à son personnel, ses dirigeants et ses élus des sessions de formation et de sensibilisation régulières, incluant des ateliers interactifs et des supports pédagogiques. Elle s'engage à diffuser des affiches et des rapports pour maintenir un haut niveau de sensibilisation aux enjeux environnementaux.

*[Nom de l'institution]* s'engage également à sensibiliser ses clients sur les dispositions clés de la politique. *[Nom de l'institution]* s'engage à utiliser des réseaux sociaux, son site web et des supports marketing pour informer les clients et le public des engagements et initiatives de l'institution. Elle organise des événements pour dialoguer avec les communautés locales et promouvoir les bonnes pratiques.

**Exemples de formation que l'institution pourrait proposer :** divers modules de formation sur les bonnes pratiques agricoles, l'optimisation de la consommation énergétique avec par exemple, des campagnes de sensibilisation en interne pour limiter le gaspillage des ressources (eau, énergie, papier), la gestion responsable des déchets par la réduction et le recyclage, le recours à des matériaux et fournisseurs écoresponsables, éducation financière et la gestion des risques climatique ou les techniques d'adaptation au changement climatique qui contribuent à renforcer la résilience des communautés et améliorer la rentabilité des projets financés.

**Exemple illustré dans l'article #3 – le témoignage d'ENDA Tamweel, en Tunisie :**

Enda Tamweel s'est aussi engagée dans une démarche de promotion des pratiques responsables à travers des campagnes de sensibilisation. En partenariat avec l'Agence Nationale de Protection de l'Environnement, nous organisons chaque année pour notre personnel 2 demi-journées de sensibilisation au changement climatique et à l'éco-citoyenneté, dans un langage simple et accessible, afin d'encourager les pratiques écoresponsables au niveau individuel (sur la consommation d'énergie, l'eau, les déchets...). Dans le cadre de nos prêts Eco-chams, nous avons réalisé une enquête pour identifier les besoins en formation et accompagnement de nos clients agricoles. Nous avons ensuite formé les premiers bénéficiaires aux enjeux du changement climatique, aux méthodes d'irrigation, au compostage, à la gestion de l'eau, ou encore au traitement des maladies. Pour réussir la mise en œuvre de projets écologiques, nous avons constaté à quel point il est important d'investir dans la formation et la sensibilisation, à la fois du personnel et des clients, sur les enjeux environnementaux. Il s'agit avant tout d'instaurer une culture d'entreprise et d'inculquer un changement de mentalité auprès des individus : personnel, clients et partenaires.

<https://spi-online.org/actualite/la-gestion-de-la-performance-environnementale-en-pratique-3>

**Exemple illustré dans l'article #5 – le témoignage d'ESAF, en Inde :**

Nous cherchons également à sensibiliser et à renforcer les capacités de notre personnel, pour nous assurer qu'ils se sont approprié le sujet et sont en mesure d'en parler avec les clients. Les questions environnementales sont intégrées dans la formation initiale de notre personnel et dans les formations de recyclage régulières que nous organisons. Pour inculquer cet état d'esprit respectueux de l'environnement, nous avons également développé un Protocole Vert, qui fournit aux employés des directives sur la manière dont

*ils peuvent réduire leur empreinte écologique au siège et dans les agences. Nous avons nommé et formé des Green Champions dans chaque département et agence. Ces Champions sont chargés de promouvoir et de rendre compte des pratiques environnementales au sein de leur équipe. Chaque année, chaque agence est évaluée par nos auditeurs internes sur ses performances environnementales. Sur la base de nos critères d'audit vert, chaque agence reçoit une note. Et chaque année, à l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement, nous décernons des Prix Green d'or, d'argent et de bronze aux agences les plus performantes !*

<https://spi-online.org/actualite/la-gestion-de-la-performance-environnementale-en-pratique-5>

**Exemple illustré dans l'article #2 – le témoignage de l'UBTEC, au Burkina Faso :**

*Au-delà des services financiers, il est essentiel de proposer des services non financiers. En général, les personnes adoptent des pratiques néfastes car elles manquent d'information. Il suffit alors de leur apporter une simple sensibilisation, un renforcement des capacités, pour susciter des changements.*

<https://spi-online.org/actualite/la-gestion-de-la-performance-environnementale-en-pratique-2>

## B. Catégorisation et gestion des risques environnementaux

Les risques environnementaux englobent les changements temporaires ou permanents d'ordre atmosphérique, marin ou terrestre provoqués par l'activité humaine qui peuvent engendrer des effets réversibles ou irréversibles importants. L'ampleur et la gravité des risques varient selon le type de secteur, l'ampleur de l'activité, le type de pratiques et la localisation. *[Nom de l'institution]* identifie ses risques environnementaux à l'aide d'une matrice conçue à cet effet (matrice des risques environnementaux) et qui permet d'affiner sa stratégie de gestion des risques environnementaux.

Lors de l'analyse des demandes de crédit supérieures à un seuil fixé par la Direction Générale, les chargés de prêts sont tenus d'identifier les risques environnementaux associés aux activités ou aux projets des membres et des clients. Celle-ci permet à *[Nom de l'institution]* de maîtriser les risques environnementaux liés à ses activités, d'améliorer sa performance environnementale, et de contribuer positivement à la préservation de l'environnement et à la résilience de ses clients. Cette évaluation inclut les risques relatifs aux impacts sur la pollution, la dégradation des ressources naturelles et la vulnérabilité au changement climatique.

*[Nom de l'institution]* évalue et catégorise ses propres risques environnementaux de la manière suivante : (i) en examinant les risques environnementaux auxquels fait face l'institution elle-même ainsi que ses branches, et en catégorisant ces risques ; (ii) en mettant en place des mesures appropriées et efficaces pour limiter sa vulnérabilité face aux risques environnementaux et éviter ou, à défaut, minimiser et atténuer, voire compenser tout impact environnemental négatif de ses activités internes ; (iii) en identifiant des possibilités d'avantages environnementaux supplémentaires, y compris en cherchant de potentiels partenaires spécialisés pour garantir la mise en place avec succès de nouvelles mesures appropriées et efficaces.

Au niveau du portefeuille de clients, et plus particulièrement dans les processus de prêt, la catégorisation puis la gestion des risques environnementaux consistent à : (i) examiner les risques environnementaux auxquels font face les clients et catégoriser ces risques ; (ii)

exclure certains financement ou aider les clients à mettre au point des mesures appropriées et efficaces pour limiter leur vulnérabilité face aux risques environnementaux et éviter ou, à défaut, minimiser et atténuer, voire compenser tout impact environnemental négatif ; (iii) aider à identifier des possibilités d'avantages environnementaux supplémentaires ; et (iv) contrôler la conformité des projets financés avec les engagements environnementaux.

*Voir l'annexe B. Modèle d'évaluation et de gestion des risques environnementaux*

**Exemple illustré dans l'article #2 – le témoignage de l'UBTEC, au Burkina Faso :**

*L'UBTEC fait essentiellement de la finance agricole. Au début, nous financions les paysans sans distinction de leurs pratiques agricoles. Mais avec le temps, nous avons constaté que certaines pratiques induisaient des risques en matière de dégradation des sols, de pollution des eaux, et de vulnérabilité aux sécheresses, inondations ou feux de brousse. Ces risques fragilisaient les bénéficiaires et ont fini par impacter notre portefeuille. Ainsi, en avril 2016, suite à des pluies diluviennes, une inondation a englouti les champs maraîchers de nos bénéficiaires dans la région du nord du Burkina et entraîné d'énormes pertes de production. En conséquence, le portefeuille à risque de l'UBTEC est passé de 7% à 12% ! Notre portefeuille étant composé en grande partie de crédits agricoles, nous nous sommes dits qu'il fallait mettre en place des mécanismes pour contribuer à minimiser de tels risques environnementaux. Notre philosophie est de « développer sans abîmer ». L'enjeu pour l'UBTEC est donc de parvenir à développer les cultures agricoles, contribuer à la gestion de l'eau et des terres, sans impacter négativement l'environnement. Nous avons alors réalisé une seconde étude pour identifier les principaux risques environnementaux de nos clients et les bonnes pratiques pouvant permettre de diminuer ces risques. Nous avons fait valider ces pratiques par des professionnels (producteurs, agronomes, forestiers, ingénieurs d'élevage). Nous avons identifié les savoir-faire et les équipements requis pour mettre en œuvre ces pratiques. Et pour chacune, nous avons évalué les investissements nécessaires et les gains attendus, autrement dit la rentabilité de l'investissement à court terme.*

*<https://spi-online.org/actualite/la-gestion-de-la-performance-environnementale-en-pratique-2>*

### C. Développement de produits verts

Parallèlement aux formations et sensibilisations internes et à destination des clients pour favoriser leur adaptation aux risques environnementaux, [Nom de l'institution] propose des services et produits dédiés comme des produits de finance verte, ou encore les assurances en collaboration avec des partenaires spécialisés. [Nom de l'institution] s'engage à définir une offre de services financiers pour permettre à ses clients d'accéder à la technologie verte, d'améliorer leur adaptation et leur résilience aux conséquences du changement climatique.

**Exemple illustré dans l'article #1 – le témoignage d'Assilassimé Solidarité, au Togo :**

Sur le volet énergie, Assilassimé Togo développe le crédit Miwoé, qui finance l'accès à des solutions d'énergie plus saines, durables et écologiques, telles que des kits solaires, des foyers améliorés et des kits gaz. Lors des réunions de groupe, nous sensibilisons nos bénéficiaires au thème de la précarité énergétique : nous leur présentons les risques liés à l'usage d'énergies fossiles et les alternatives possibles. Et pour proposer des solutions de qualité, nous travaillons en partenariat avec Mivo Energie, une entreprise sociale spécialisée dans la distribution de solutions d'énergie au Togo.

<https://spi-online.org/actualite/la-gestion-de-la-performance-environnementale-en-pratique-1>

**Exemple illustré dans l'article #3 – le témoignage d'ENDA Tamweel, en Tunisie :**

Enda Tunisie a développé une ligne de prêts « Eco-prêts » pour favoriser le développement des activités de collecte et recyclage des déchets. Ces éco-prêts à taux préférentiel permettent aux collecteurs de déchets, aux recycleurs et aux centres de collecte de déchets d'acquérir du matériel de transport léger ou de subvenir à leurs besoins de trésorerie.

<https://spi-online.org/actualite/la-gestion-de-la-performance-environnementale-en-pratique-3>

**Exemple illustré dans l'article #6 – le témoignage de MiCrédito, au Nicaragua :**

MiCrédito a lancé un Concours de Reconception des Produits, intitulé le « GreenFinTech Challenge – Développement d'un avenir financier à fort impact ». L'objectif de ce concours était d'inviter ses partenaires à examiner ses produits financiers et à proposer des améliorations en intégrant une composante de durabilité qui réponde aux besoins identifiés de ses clients, de manière évolutive et rentable, en adoptant une approche à triple impact (social, financier, environnemental).

<https://spi-online.org/actualite/la-gestion-de-la-performance-environnementale-en-pratique-6>

## D. Recherche de partenaires techniques

*[Nom de l'institution]* s'engage à travailler en partenariat avec d'autres acteurs du secteur financier, des fournisseurs de technologies vertes, des ONG, des institutions gouvernementales et des organisations internationales pour promouvoir une offre de services financiers et non financiers respectueuse de l'environnement.

*[Nom de l'institution]* s'appuiera sur des partenariats techniques stratégiques pour renforcer ses capacités environnementales et celles de ses clients.

*[Détaillez le type de partenariats stratégiques que vous souhaitez mettre en place durant les 5 prochaines années (collaboration avec des entreprises locales, avec des agences de développement, avec des régulateurs, des fonds publics, etc.) ou/et précisez les projets déjà identifiés avec les partenaires clés pour leurs réalisations. Ces collaborations permettront de promouvoir des pratiques durables et de soutenir des initiatives locales innovantes en faveur de la protection de l'environnement.]*

**Exemple illustré dans l'article #1 – le témoignage d'Assilassimé Solidarité, au Togo :**

Pour traiter les enjeux environnementaux, il est essentiel de pouvoir monter en compétences. Cela signifie à la fois s'informer et se former en interne ; mais aussi et surtout savoir nouer des partenariats avec des acteurs clés, qu'ils soient spécialistes de

*l'énergie, de l'agroécologie ou des déchets. Ce qui est intéressant, c'est que toutes ces expériences ont permis à Assilassimé d'étendre son réseau de partenaires techniques. C'est parce que nous réfléchissions à ces problématiques environnementales que nous sommes allés vers de nouveaux partenaires spécialisés, tels que le centre CADETE, expert en agroécologie. Ces initiatives nous ont aussi permis de renforcer notre collaboration avec des organismes de l'Etat, tels que l'Institut Technique de Recherche Agronomique et l'Institut de Conseil d'Appui Technique. Nous avons aussi pu compter sur l'appui de nos partenaires financiers habituels. C'est grâce à de telles collaborations multi-acteurs que l'on peut s'attaquer à certains enjeux clés et proposer des solutions adaptées.*

<https://spi-online.org/actualite/la-gestion-de-la-performance-environnementale-en-pratique-1>

**Exemple illustré dans l'article #4 – le témoignage de CRECER IFD, en Bolivie :**

*Petit à petit, Crecer a mis en place différents partenariats. Sur le piler recyclage du papier, nous avons collaboré avec la Fondation Hormigón Armado, une association qui imprime le journal des cireurs de chaussures de la ville de La Paz (les cireurs de chaussures sont souvent des enfants et des jeunes en situation de vulnérabilité qui, pour gagner leur vie, vendent également ces journaux). Nous avons réussi à leur donner plus d'une tonne de papier à recycler. CRECER IFD a également signé une convention pour livrer des bouchons plastiques à l'Association des Volontaires Contre le Cancer de l'Enfant (AVCCI). Dans le cadre d'une campagne appelée « P'tits bouchons pour un enfant heureux », l'association a un accord avec la société EMPACAR S.A, qui rachète les bouchons collectés à un prix préférentiel. Les bénéficiaires vont ensuite directement à AVCCI.*

<https://spi-online.org/actualite/la-gestion-de-la-performance-environnementale-en-pratique-4>

**Exemple illustré dans l'article #6 – le témoignage de MiCrédito, au Nicaragua :**

*La recherche de partenariats pour atteindre les objectifs environnementaux a été essentielle à la réussite de Micredito. Nous avons conclu des alliances avec des acteurs importants dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement et de l'énergie propre. Ces accords nous permettent de former nos employés, d'apporter une assistance technique à nos clients et de créer des campagnes de communication pour promouvoir l'importance de nos produits financiers. De même, grâce à notre partenariat avec HEDERA, nous avons pu identifier avec précision les domaines d'action qui ont un impact sur nos clients.*

<https://spi-online.org/actualite/la-gestion-de-la-performance-environnementale-en-pratique-6>

## **E. Mobilisation de ressources financières**

La mise en œuvre de la politique environnementale pour les cinq prochaines années, de toutes les procédures et de tous les autres documents institutionnels qui vont s'y aligner, est essentielle à l'affirmation des engagements environnementaux de *[Nom de l'institution]*.

- Stratégie de mobilisation interne :

Une partie des fonds propres constitués des bénéficiaires est affectée annuellement, sur décision du CA, à la mise en œuvre de la stratégie environnementale

Pour mettre en œuvre cette politique, *[Nom de l'institution]* consacre *[10%]* de son budget annuel aux initiatives environnementales. Cette allocation couvre les coûts liés à la formation du personnel, au développement de produits verts, à l'amélioration des infrastructures et à la production de rapports environnementaux.

- Stratégie de mobilisation externe :

*[Nom de l'institution]* recherche également de manière active et mobilise des ressources financières pour la mise en œuvre des plans d'actions annuels. Cette recherche de ressources peut consister à l'augmentation des engagements des partenaires actuels ou la recherche de nouveaux partenaires et la mobilisation de ressources financières additionnelles auprès des organismes nationaux, régionaux et internationaux appropriés pour l'appui à la mise en œuvre de sa politique à travers l'élaboration de projets et termes de référence de réalisation d'activités issues du plan d'action de mise en œuvre de la politique environnementale pour demande des financements.

*[Nom de l'institution]* se montre active en matière d'information sur projets et programmes nationaux et internationaux pouvant contribuer à la mise en œuvre sa politique environnementale.

La coordination de toutes ses actions de recherches des partenaires et des ressources est assurée par la Direction Exécutive, appuyée par le Référent Environnement, sous la supervision du CA.

La mobilisation des ressources financières reste une composante importante de cette politique, car elle influe sur la réussite de sa mise en œuvre, son exécution et son impact.

## **10. Suivi et évaluation de la mise en œuvre de la politique environnementale**

Un mécanisme de suivi et d'évaluation est mis en place pour mesurer l'efficacité de la politique et identifier les axes d'amélioration. Les principales actions de suivi incluent :

### **Tableau de suivi des indicateurs environnementaux**

La Direction Exécutive élabore un tableau de suivi des indicateurs environnementaux. Il est fondé sur les objectifs spécifiques de performance environnementale (Point 7). Il est utilisé pour le suivi de la mise en œuvre de la politique environnementale afin d'identifier les défis, de discuter les points d'adaptation, de suivre les progrès des interventions et de surveiller l'exécution des activités stratégiques sur la période de 5 ans de la politique environnementale. Le format du tableau est soumis à la validation du CA.

*Voir Annexe D. Modèle de tableau de suivi des indicateurs environnementaux.*

Le Référent Environnemental assure le suivi de la mise en œuvre à tous les niveaux de *[Nom de l'institution]* de la politique environnementale. A cet effet, il collecte périodiquement les données au niveau des Chefs de Service et de Points de Service et du Personnel afin de renseigner le tableau de suivi des indicateurs environnementaux.

*Voir Annexe C. Modèle de plan de mise en œuvre de la politique environnementale.*



Le Référent Environnemental assure également le suivi de la mise en œuvre des projets environnementaux développés par les clients pour répondre aux risques environnementaux précédemment identifiés.

*Voir Annexe E. Modèle de fiche de suivi des plans d'action environnementaux des clients.*

#### **Autres actions de suivi et évaluation :**

*[Nom de l'institution]* réalise tous les deux ans une évaluation de sa Gestion de la Performance Environnementale afin de mesurer le niveau de conformité de ses pratiques aux normes nationale et internationales en matière environnementale, à l'aide de l'outil SPI5 (ou Focus Green) de Cerise+SPTF. En fonction des résultats de cette dernière, *[Nom de l'institution]* adaptera sa politique environnementale dans le but de définir les valeurs de base, de suivre l'exécution du plan et d'évaluer l'impact global à la fin. Ces évaluations permettront d'identifier les points forts, les points à améliorer, les facteurs de succès et d'échecs de la mise en œuvre de la politique environnementale. Les différents résultats de ces évaluations seront utilisés pour définir les prochains axes stratégiques de *[Nom de l'institution]* en matière environnementale.

*[Nom de l'institution]* s'engage à fournir à ses parties prenantes et à l'endroit du public, les éléments nécessaires à l'établissement d'un rapport environnemental qui devra être élaboré régulièrement, et consolidé pour un suivi au moins une fois par an, afin de pouvoir :

- Évaluer les progrès de mise en œuvre de la présente Politique ;
- Souligner les bonnes pratiques environnementales au sein de l'institution et d'opérer des partages d'expériences.

La Direction Exécutive à travers le Référent Environnemental fera l'analyse et produira des rapports spécifiques à destination du CA et des partenaires en fonction des engagements pris avec eux et du public.

## **11. Mise à jour et révision**

Cette politique sera révisée tous les deux ans ou selon les besoins, en fonction des évolutions réglementaires, des meilleures pratiques internationales et des retours des parties prenantes.

## **12. Conclusion**

Cette politique environnementale, dynamique et évolutive, constitue un engagement formel de *[Nom de l'institution]* envers le développement d'un secteur de la finance inclusive plus durable.

La mise en œuvre de cette stratégie environnementale au sein de *[Nom de l'institution]* représente à la fois un défi et une opportunité. Pour cela, il est important que les activités contenues dans le plan opérationnel soient budgétisées chaque année.

L'intégration des risques environnementaux dans l'analyse stratégique permettra de mieux cerner les enjeux liés aux communautés et aux écosystèmes, et de définir des réponses adaptées. En adoptant un suivi rigoureux des risques environnementaux, l'institution renforcera non seulement sa résilience, mais aussi sa capacité à fournir des services



financiers et non financiers responsables, qui promeuvent une croissance inclusive et durable.

### **13. Acte d'adoption et de mise en vigueur**

La présente politique est adoptée par le Conseil d'Administration (CA) en sa séance du *[jour/mois/année]*.

**Président(e) du CA**

**Secrétaire Général(e) du CA**

\_\_\_\_\_

Et

\_\_\_\_\_

**Mise en vigueur par note de service N° [] du *[jour/mois/année]***

**La Direction Générale**

\_\_\_\_\_

## 14. Annexes et documents types associés

### Annexe A : Modèle de liste d'exclusion environnementale

*Cette annexe propose un modèle de liste d'exclusion environnementale qui combine un cadre général et un exemple contextualisé en fonction d'une institution financière, afin de préciser clairement les activités que l'institution ne financera pas. Elle vise à réduire les risques environnementaux tout en tenant compte des réalités des clients de l'institution, et s'applique directement dans la politique crédit de l'institution.*

### Annexe B : Modèle d'évaluation et de gestion des risques environnementaux

*Cette annexe met à disposition un modèle opérationnel d'évaluation et de gestion des risques environnementaux : elle structure l'identification des risques (institutionnels et chez les clients), leur classification selon leur niveau de risque et de décision (impact × niveau de gestion), puis oriente les suites à donner (sensibilisation/formation ou plan d'action avec mesures d'atténuation et suivi).*

### Annexe C : Modèle de plan de mise en œuvre de la politique environnementale

*Cette annexe fournit un modèle de plan de mise en œuvre pour traduire la politique environnementale en un tableau de suivi (objectifs spécifiques, résultats attendus, activités, budget, responsabilités et calendrier) avec des exemples d'objectifs déjà préremplis. Cet outil permet d'aider les institutions à prioriser, budgéter et piloter leurs engagements de manière mesurable, en installant un cycle clair de planification–exécution–suivi.*

### Annexe D : Modèle de tableau de suivi des indicateurs environnementaux

*Cette annexe propose un modèle de tableau de suivi des indicateurs environnementaux qui relie, pour chaque objectif, un indicateur précis, une fréquence de mesure, les résultats des périodes précédentes et actuelles, la variation du résultat, la valeur cible, les sources d'information et le responsable—afin d'offrir un pilotage clair et comparable dans le temps. Cet outil permet d'accompagner l'institution à standardiser la communication (reporting), faciliter la prise de décision et outiller les équipes dans le suivi des résultats.*

### Annexe E : Modèle de fiche de suivi des plans d'action environnementaux des clients

*Cette annexe fournit un modèle de fiche de suivi des plans d'action environnementaux des clients, représenté par un tableau prêt à l'emploi où chaque action est codée, décrite, datée et notée en valeur prévue puis valeur réalisée, avec des champs de justification des écarts et des recommandations. Cette fiche permet à l'institution d'opérationnaliser la politique environnementale sur le terrain, standardiser le suivi par les équipes crédit et documenter les progrès/conformités avec les clients.*